Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213502305-20261015-20261015_06-DE

MAIRIE de POILLEY
2 rue du Pas au Loup
35420 POILLEY
Tél : 02/99/95/13/8
Email : mairie@poilley.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercices	11
Présents	09
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six le 15 octobre à 18 heures **00 le Conseil Municipal de la Commune de Poilley dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, 2 rue du Pas au Loup, sous la présidence** de Madame BANNIER Mairesse.
Date de convocation du Conseil Municipal : 07/10/2026
Membres Présents : Mme BANNIER Anne, Mairesse, M. COUSIN Edmond, Mme GERMAIN Jocelyne, M. BOUFFORT Frédéric adjoints, Mme PANISSIER Céline, Mme BRAULT Maryline, M. MENARD Louis-Pierre, Mme KERAUDREN Florine, M BARBEDETTE Gérard.

Excusé (es)/ Absent (es) :
Mme SCELLES Géraldine a donné procuration à M. BARBEDETTE Gérard
M. GUIDEVAUX William a donné procuration à M. BOUFFORT Frédéric

Secrétaire de séance : Mme PANISSIER Céline

Réf :	**20261015_06**	**Délibération Remboursement d'un bris de glace par Groupama**

Le Conseil municipal prend connaissance du remboursement proposé par Groupama à la suite d'un bris de glace à la salle polyvalente.

Le montant de l'indemnisation s'élève à 278,28 €, correspondant à environ une prise en charge de 50 % du montant concerné.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité :

- ***Approuve le remboursement proposé***
- ***Décide de procéder à l'encaissement du chèque***

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme.

Anne Bannier
Mairesse

MAIRIE DE POILLEY (Ille & Vilaine)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 30/10/2026
Et publication du :

Céline Panissier
Secrétaire de Séance